

— Regards économiques —



N° 12 - Septembre 2014



Quelques chiffres :

PIB France 2013 :
2 060,4 Mds d'euros

Inflation (moyenne des
12 derniers mois à fin août) :
0,65 %

Dette publique (fin du
2^e trimestre 2014) :
2 023 Mds d'€, 95,1 % du PIB

Balance commerciale
(douze derniers mois à fin) :
- 61,2 Mds d'€

Chômage au sens du BIT
(2^e trimestre 2014) : 10,2 %

Dépenses publiques 2013 :
1 176 Mds d'€

* Le PSS :

Le plafond de la sécurité sociale est revalorisé chaque année en fonction des estimations (annexées au projet de loi de finances) de l'évolution moyenne annuelle des salaires moyens par tête, conformément aux dispositions du code de la Sécurité sociale. Pour 2014, il se monte à 37 548 euros bruts par an, soit 3 129 euros bruts par mois. Il intervient, notamment, dans le calcul des cotisations sociales pour l'assurance vieillesse ou le régime complémentaire de retraite.

Salaires minima conventionnels des cadres : le grand décrochage

En juillet dernier, la Direction Générale du Travail a présenté sa dernière étude sur les salaires minima conventionnels des cadres de 2007 à 2013 dans les branches de plus de 5 000 salariés. Ils connaissent une évolution légèrement inférieure à celle du plafond de la sécurité sociale* (PSS) et restent, nettement inférieurs à ce plafond. Ainsi, le salaire conventionnel moyen des premiers niveaux cadres a progressé en moyenne de 2,13 % depuis 2007, tandis que le PSS a augmenté dans le même temps de + 2,37 %. Un retard de revalorisation des minima cadres s'est opéré sur les 3 dernières années ce qui explique le décrochage avec le PSS. Les salaires minima des premiers niveaux cadres restent inférieurs d'environ 30 % au PSS. Il est affligeant de constater que seules deux branches fixent, en 2013, les premiers niveaux cadres à un niveau au moins égal au PSS : commerce de détail de l'habillement (3 086 €/mois) et transports publics urbains (3 186 €/mois).

Il est à noter que les conventions qui intègrent la référence au PSS dans leurs accords, en s'engageant à fixer le salaire minimum conventionnel de certains coefficients au moins au niveau de ce plafond, restent très rares, et que l'engagement des branches ne concerne généralement pas les 1^{er} niveaux cadres. Encore plus rares sont les accords qui prévoient, comme dans la branche esthétique, une clause de revoyure si le PSS devient supérieur au salaire minimum cadre...

Alors qu'en 2010 et 2011, les augmentations accordées aux cadres ont eu tendance à se rapprocher de celles octroyées aux autres catégories socioprofessionnelles, depuis 2012, les salaires minima des cadres progressent à nouveau moins vite que ceux des autres catégories de salariés, de façon toutefois moins marquée qu'en 2007 ou 2008.

En 2013, 50 % des cadres ont eu une augmentation inférieure à 1,6 %, alors que 50 % des salariés toutes catégories confondues ont eu une augmentation inférieure à 1,9 %.

Enfin, le resserrement des éventails de salaires apparaît comme un processus continu sur de nombreuses années. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées. Les cadres n'y échappent malheureusement pas. Ce phénomène qui s'explique par le fait que les augmentations se font pour le bas des grilles afin d'assurer la conformité des minima au SMIC est également renforcé par le contexte économique difficile. Tout ceci se traduit dans la fiche de paie des cadres.

Stagnation, encore...

• PIB

Au deuxième trimestre, comme au premier, le PIB en volume reste stable (0,0 % d'augmentation).

Les dépenses de consommation des ménages se redressent (+ 0,4 %), tandis que la formation brute de capital fixe (investissement) poursuit son repli (- 1,1 %). Il s'en suit que la demande intérieure finale hors stocks contribue pour + 0,1 point à l'évolution du PIB.

Le solde extérieur contribue négativement à l'activité (- 0,1 point) les importations ralentissant mais légèrement moins que les exportations (+ 0,4 % et 0,1 % respectivement).

Enfin, les variations de stocks des entreprises ont une contribution neutre à l'activité (0,0 point).

1. Entreprises

• Production industrielle

La production de l'ensemble de l'industrie a augmenté de 0,2 % en juillet. La production manufacturière diminue de 0,3 %.

Au cours des trois derniers mois, la production manufacturière diminue de 1,5 % et de 0,6 % dans l'ensemble de l'industrie. La production se replie dans les autres produits industriels (- 1,6 %), les équipements électriques, électroniques, informatiques, machines (- 1,7 %), les industries agricoles et alimentaires (- 1,3 %) et les matériels de transport (- 0,7 %) et dans la cokéfaction et raffinage (- 9,0 %).

• Indicateurs de climat des affaires et de retournement

En septembre, l'indicateur du climat des affaires se dégrade légèrement par rapport à juillet et

août (91 contre 93 et 92 respectivement). Il est stable dans l'industrie et le commerce de détail, perd un point dans le bâtiment, deux dans les services et recule de cinq points dans le commerce de gros comparé au mois de juillet.

L'indicateur de retournement reste en zone défavorable.

2. Ménages

• Dépenses des ménages

En août, les dépenses de consommation des ménages en biens progressent de 0,7 % en volume, après une baisse de 0,7 % en juillet. Le repli de la dépense en produits alimentaires contribue principalement à la baisse de juillet (- 1,5 %). La hausse du mois d'août est imputable à une hausse des dépenses alimentaires (+ 0,8 %), en énergie (+ 1,1 %) et en biens fabriqués divers (+ 0,9 %).

• Enquête de conjoncture auprès des ménages

En août, la confiance des ménages reste stable au même niveau pour le troisième mois consécutif, en dessous de sa moyenne de longue période.

En août, l'opinion des ménages sur leur situation financière personnelle future diminue (-2 points) ; celle sur leur situation financière passée est stable. Les deux soldes sont nettement en dessous de leur moyenne de longue période.

• Chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A s'établit à 3 413 300 en France métropolitaine fin août 2014. Ce nombre baisse par rapport à la fin juillet 2014 (- 0,3 %, soit - 11 100). Cette baisse, inattendue faute de croissance est la première depuis 10 mois. Elle résulte d'une augmentation des radiations pour défaut d'actualisation. Il est donc prématuré de parler d'inversion de la courbe du chômage.

Contacts :

Alain Giffard, secrétaire national en charge du secteur Économie et Industrie

✉ alain.giffard@cfecgc.fr

Service Économie : Anne Bernard, Francine Didier, Kevin Gaillardet et Justine Vincent

✉ kevin.gaillardet@cfecgc.fr